

L'Europe veut reprendre la main sur les normes comptables

Par **Laurence Boisseau** | 16/10 | 2013 06:00

Le Parlement européen veut obliger l'IASB, qui édicte les normes, à réintégrer le principe de prudence. Il menace de lui couper son budget en cas de refus.



Le débat porte sur le principe de prudence : tout événement menaçant de réduire la valeur du patrimoine d'une société doit être pris en compte par une dépréciation ou une provision. - Photo Shutterstock

La menace est brandie. Le budget accordé par l'Europe à l'**International Accounting Standards Board (IASB)** pourrait être conditionné à la réintégration du principe de prudence. S'il s'exécute, le Parlement européen coupera pas moins d'un tiers des **sources de financement** de cet organisme qui édicte les **normes comptables IFRS** pour les **sociétés cotées** européennes. « *Nous ne pouvons accepter cela* », a déclaré le président de l'IASB, Hans Hoogervorst, défendant l'indépendance de son institution.

Ce principe de prudence, selon lequel tout événement menaçant de réduire la valeur du patrimoine d'une entreprise doit être pris en compte par la constatation d'une dépréciation ou la constitution d'une provision, avait disparu en 2010 pour faciliter la convergence avec les normes américaines. Ses détracteurs avaient alors soutenu que la prudence pouvait induire des comportements susceptibles de créer des biais dans la formation des résultats et que la comptabilité se devait d'être neutre.

Tensions

« *L'Europe, qui a abdiqué sa souveraineté à l'IASB en 2000, veut reprendre la main* », indique un expert en normes comptables. « *Peu de juridictions importantes se sont dessaisies de leur souveraineté comptable. Les zones économiques majeures comme les Etats-Unis, la Chine ou le Japon ont conservé leur autonomie comptable* », commentait, cet été, Michel Pébereau, ancien président de BNP Paribas et président du comité sur les IFRS du Medef, lors de la publication d'un rapport sur ce sujet.

Cette volonté de reprendre le pouvoir de la part de l'Europe n'a rien de surprenant, au vu de la mission confiée en mars dernier à Philippe Maystadt, ex-ministre des Finances belge et ancien président de la Banque européenne d'investissement. Son intitulé : renforcer la contribution de l'Union européenne aux normes internationales d'**information financière** (IFRS) et améliorer la gouvernance des institutions qui les élaborent. Début septembre, Philippe Maystadt a rendu un projet de rapport - la version définitive doit être publiée début novembre. Il propose de renforcer la structure de l'EFRAG, l'organisme technique qui conseille la Commission européenne avant qu'elle adopte ou ne refuse une norme. Son influence est aujourd'hui affaiblie par des tensions avec les normalisateurs nationaux des grands Etats membres. Ces derniers expriment des vues divergentes et ne parlent donc pas d'une seule voix.

Contrairement aux propositions qui ont pu circuler, Philippe Maystadt ne recommande pas la création d'un normalisateur européen qui viendrait prendre la place de l'IASB, ni de rééditer de nouvelles normes. « *Les entreprises se sont bien adaptées aux IFRS. Ce qu'elles vivent mal en revanche, c'est l'instabilité des normes* », commente un expert en normes comptables.

Laurence Boisseau

L'adoption des normes comptables

Etabli à Londres, l'**International Accounting Standards Board (IASB)** est un organisme de normalisation comptable international privé et indépendant. Il est en charge d'édicter et de modifier les normes comptables internationales.

L'Europe adopte les normes après avoir recueilli l'avis de l'**European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG)**, un organisme technique de droit privé, et de l'**Accounting Regulatory Committee (ARC)**, un organisme politique composé des 28 Etats membres.

Écrit par **Laurence BOISSEAU**
Journaliste
lboisseau@lesechos.fr